

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12 juin 1937. promulguant dans la colonie le décret du 19 mai 1937 modifiant le décret du 4 février 1937 portant constitution d'une commission d'enquête dans les colonies, pays de protectorat et sous mandat.

n° 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juin 1937

Numéro JO
n° 487 du 30/06/1937

Date du numéro
30 juin 1937

VISAS

L'Administrateur en chef des colonies, chargé de l'expédition des affaires courantes de la colonie, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 19 mai 1937, modifiant le décret du 4 février 1937 portant constitution d'une Commission d'enquête dans les colonies, pays de protectorat et sous mandat, inséré au Journal officiel de la République française des Somalis du 20 mai 1937,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 19 mai 1937 susvisé modifiant le décret du 4 février 1937 portant constitution d'une commission d'enquête dans les colonies, pays de protectorat et sous mandat.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

H.Jourdain.